DELIBERATION N°99/03-01 - BUDGET PRIMITIF 1999

Monsieur BOILEAU, Adjoint déléqué aux finances, donne lecture du budget primitif 1999. arrêté aux chiffres suivants :

. Dépenses 28 164 810 . Recettes 35 130 810

- Section de fonctionnement :

- Section d'investissement : . Dépenses 10 587 700
- . Recettes 3 606 100
 - LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 voix contre, - approuve le budget primitif 1999 arrêté aux chiffres ci-dessus.